



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0006-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 03 mars 2023**

Délibération n° 6

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Sandra FLANDIN Administration Générale
Affaire suivie par : Laurence ROMEAS

<u>Objet</u> :	Rapport définitif du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes (période 2017-2021) : présentation au Conseil Municipal et débat
-----------------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sur la période 2017-2021. Elle a produit le rapport d'observations définitives qui a été présenté au Conseil Communautaire le 15 décembre dernier, conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières.

Délibération n°6 du vendredi 03 mars 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes a adressé le 23 décembre de communes-membres de l'agglomération dont la Mairie du Puy-en-Velay prendre connaissance.

Il appartient aujourd'hui au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ci-annexé et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ci-annexé,
- PREND ACTE de la tenue du débat qui s'en est suivi.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 3 mars 2023,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03
mars 2023